



Lisez les décisions de l'AG du 28 mai sur les hypothèses de travail du comité MCTPA-STM

7e édition

Août 2015

Bulletin d'information

Mouvement collectif pour un transport public abordable

Bref bilan de l'année

Une année faste pour la sensibilisation à la cherté des frais du transport en commun

Cette année encore, le *Mouvement collectif pour un transport public abordable* a travaillé à la sensibilisation et à la reconnaissance de la problématique des frais du transport collectif par des actions de visibilité et par des représentations.

Actions

Une rassemblement pour dénoncer les hausses de tarifs de janvier tenu à l'hôtel de ville le 3 décembre a fait la une du Journal 24 heures <http://virtuel.24hmontreal.canoe.ca/doc/24hrsmontreal/24heuresmontreal12042014-opt/2014120301/4.html#1>

Deux flash-mobs ont permis de réaliser une vidéo présentant la problématique et dénonçant l'exclusion des personnes à faible revenu. https://www.youtube.com/watch?v=xH_ahXcn_jk&feature=youtu.be

Trois assemblées générales bilingues ont grandement contribué à faire avancer le dossier. Celle de janvier a adopté la proposition de la STM de mettre sur pied un comité de travail conjoint entre la STM et le MCTPA et celle de mai a clarifié certains éléments pour la mise en place de la tarification sociale.

Représentations

Le MCTPA était présent à une rencontre du conseil d'administration de la STM, a participé à des rencontres avec Richard Bergeron, alors chef de Projet Montréal et opposition officielle, avec Aref Salem, responsable des transports à la ville ainsi qu'avec Philippe Schnobb, président de la STM.

Une première rencontre de travail avec la STM a eu lieu le 12 mars. Cette rencontre a permis au MCTPA: 1- d'établir que le comité de travail viserait à déterminer conjointement un « plan d'affaire » et un argumentaire commun afin d'interpeller le gouvernement provincial 2- de mieux comprendre les défis à relever pour mettre en place une tarification sociale à Montréal et 3- de cibler les hypothèses de travail à clarifier qui ont été débattues à l'assemblée générale du 28 mai. (voir les décisions à la p. 3)

Participation

La grande participation des militantes et militants des groupes associés aux actions et aux assemblées a, cette année encore, démontré l'importance de cette question et confirme que nous menons une lutte collective et populaire où la voix des personnes directement touchées par le problème est entendue.

Dans ce numéro

Bilan de l'année 1

Décisions de l'AG sur les hypothèses de travail 2

Information et lexique sur les hypothèses 3

Membership et cotisation 4

Perspectives automnales 4

Formulaire d'adhésion au MCTPA 5

Décisions de l'AG du 28 mai dernier sur les hypothèses de travail du comité MCTPA-STM

Les éléments suivants ont été adoptés par le Mouvement afin d'élaborer une tarification sociale dans le transport en commun lors de l'assemblée générale du 28 mai 2015.

À qui devrait s'adresser la tarification sociale ?

Que la tarification sociale soit accessible, dans un premier temps, aux personnes vivant sous 80% du seuil de pauvreté tel que défini par la *mesure du panier de consommation (MPC)**, ainsi que leurs enfants à charge.

Preuves exigées

Que le *carnet de réclamation** utilisé par le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Solidarité sociale soit utilisé comme preuve du besoin d'une tarification sociale et comme critère d'admissibilité.

Que cette preuve permette l'admissibilité d'une tarification sociale pour une année complète à partir de son acceptation par la STM.

Que l'on cherche à identifier des preuves d'admissibilité adéquates pour les étudiants de plus de 25 ans et pour les retraités de moins de 65 ans.

Titres de transport à tarif social disponible

Que la tarification sociale soit accessible pour les mêmes titres que celles des tarifs aînés et étudiants.

Prix de la tarification sociale

Que les titres de la tarification sociale s'établissent, dans un premier temps, à 40% de réduction sur le tarif des titres réguliers.

Autre piste à explorer

Que l'on explore diverse possibilités pour que les personnes financièrement incapables d'acquérir des titres même réduits puissent avoir accès au transport en commun.

*** voir le lexique en page 3**

Pour en savoir plus sur les hypothèses de travail du comité STM-MCTPA voir la page 3

**Le procès-verbal
de l'assemblée sera
disponible bientôt!**

Plus d'information sur les hypothèses de travail du comité MCTPA-STM adoptées par l'AG

Le 12 mars dernier, des délégués du comité de suivi du MCTPA rencontraient la STM dans le cadre d'une première rencontre de travail visant à explorer les éléments de mise en œuvre d'une tarification sociale à Montréal. C'est à cette occasion que les éléments devant être clarifiés ont émergé : Qui serait admissible à un tarif social? Sous quels critères? Quelles seraient les preuves exigées pour prouver l'admissibilité? À quels titres de transport le tarif social s'appliquerait-il?

Un document produit par la firme *Raymond Chabot Grant Thornton* nous a été remis par la STM. Ce document présente les « meilleures pratiques » en matière de tarification sociale selon une analyse comparative de 5 sociétés de transport. Afin de se donner une base de réflexion, un document a été produit par le *Welfare rights committee*, membre du comité de suivi. Cet autre document fait état des différentes mesures de la pauvreté ainsi que les documents s'y rattachant.

C'est en se basant principalement sur ces 2 documents qu'un comité de suivi élargi est parvenu aux recommandations qui ont été débattues à l'AG du 28 mai, dont vous retrouvez les décisions en page 2 du présent bulletin.

Petit lexique pour mieux comprendre les résolutions de l'AG

La **Mesure du panier de consommation (MPC)** est basée sur une estimation du coût typique d'un panier de biens et services de base et mesure donc la couverture de certains besoins. Elle est maintenant très utilisée au Québec.

On trouve un autre seuil de référence avec le montant de **80% de la Mesure du panier de consommation**, recommandé par le *Comité consultatif sur la pauvreté et l'exclusion sociale* comme minimum pour les prestations d'aide sociale. La raison de cette recommandation est de couvrir certains besoins « plus essentiels » comme la nourriture, le logement et les vêtements, mais pas d'autres comme les loisirs et le téléphone.

Carnet de réclamation délivré par le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, ce carnet donne droit à la couverture gratuite des médicaments sous le régime public ainsi qu'à certains autres services et prestations de nature médicale. Le carnet de réclamation est délivré aux personnes suivantes :

- Les prestataires de l'aide financière de dernier recours (aide sociale);
- Des personnes dont le revenu est supplémenté par l'aide financière de dernier recours – par exemple : une personne seule (de moins de 57 ans, « apte » au travail) avec un revenu de travail de moins de 816 \$ par mois;
- Des personnes inadmissibles à une prestation d'aide financière de dernier recours, mais dont les coûts mensuels pour médicaments porteraient autrement leur revenu disponible en dessous de ce qu'ils auraient à l'aide sociale;
- Des personnes inscrites à des mesures de formation, d'employabilité et autres mesures similaires qui sont payées par Emploi-Québec (et qui seraient sinon admissibles à l'aide sociale);
- Des personnes sans contraintes sévères à l'emploi qui ont quitté l'aide financière de dernier recours pour occuper un emploi au cours des derniers 6 mois;
- Des personnes avec contraintes sévères à l'emploi qui ont quitté l'aide financière de dernier recours pour occuper un emploi au cours des derniers 48 mois.



Le Mouvement a besoin de vous, mais aussi de sous!

Le comité de suivi du MCTPA invite les groupes intéressés et participants aux assemblées actions et aux à **officialiser leur membership** en remplissant le formulaire (voir la page 5).

Aussi, considérant que le coût des opérations du MCTPA a été d'environ 2000\$ pour la dernière année, l'assemblée générale du 28 mai dernier a adopté une résolution proposant que le MCTPA **formalise son membership avec une cotisation annuelle** dont le montant peut varier entre **25\$ et 100\$**.



Nous vous invitons donc à remplir le formulaire
(voir la page 5)



N'hésitez pas à nous contacter pour plus d'information!



Perspectives automnales

L'automne sera chaud! Avec les nombreuses conséquences des différentes mesures d'austérité et l'insécurité que vivent certains de nos partenaires communautaires ainsi que leurs membres, nous savons d'avance que le milieu communautaire sera sollicité et mobilisé. Nous aurons comme préoccupation d'insérer la lutte pour la tarification sociale dans ce contexte.

Nous souhaitons que le MCTPA développe davantage d'alliances avec des partenaires de l'extérieur de Montréal, qui se mobilisent de plus en plus sur la question des frais de transport.

Nous entrevoyons aussi avoir à mener campagne contre d'éventuelles hausses de tarifs en 2016 et à avoir des réflexions stratégiques sur nos exigences face aux différents acteurs politiques impliqués dans la question du financement du transport en commun.

Évidemment, nous comptons poursuivre le travail de sensibilisation auprès du public et notre participation au comité de travail avec la STM.

Finalement, une préoccupation primordiale demeure d'offrir des espaces de parole et d'action aux militantes et militants.

**Une AG aura lieu à l'automne
pour adopter un plan d'action 2015-2016**



Suivez le MCTPA sur Facebook:

[Mouvement collectif pour un transport public abordable](#)



Formulaire d'adhésion

Mouvement collectif pour un transport public abordable

Nom de l'organisation: _____

Personne à contacter :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : (_____) _____ Cellulaire : (_____) _____

Courriel : _____

Par quel moyen préférez-vous être joint ? : _____

Quartier/arrondissement/ villes de banlieue: _____

À quel niveau comptez-vous vous impliquer ?

Comité de suivi :

Mobilisations / actions publiques / sensibilisation :

Assemblées générales:

Contribution financière :

Spécifiez le montant (entre 25 et 100\$ selon votre capacité financière): _____

- Libellez votre chèque (en spécifiant qu'il s'agit de votre cotisation au MCTPA) au nom du **Welfare Rights committee of South-West Montreal**. 2390 rue de Ryde, local 204, Montréal, Québec, H3K1R6
- Retournez le présent formulaire au transport.abordable@gmail.com ou par télécopieur: 514-767-5304

Solidairem^{ent}